

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

**Objet : AC 2020. Commune de MERCUER.**

Le montant d'AC attribué à la commune de Mercuer pour 2020 est de 41 266.18 € en incluant notamment la déduction de 13 874.60 € liée à l'annuité de l'emprunt correspondant à de la voirie communale. Cet emprunt s'étant terminé en 2019 il convient de modifier le montant de l'AC 2020 en y ajoutant les 13 874.60 € soit un montant de 55 140.78 €.

Le montant des attributions de compensation (AC) 2020 a été acté par commune et par décision n°2020-09 de la CCBA.

Pour ce qui concerne la commune de Mercuer, les modalités de calcul du montant de l'AC 2020 étaient les suivantes :

Commune	Base 2017	AC	Base 2020	AC	Voirie communes ex Vinobre	ADS régul 2019	ADS 2020	AC 2020 nette
Mercuer	45 906,00		44 463,70		2 929,23	135,64	- 5 991,11	41 266,18

Le montant représentatif de la restitution de la compétence voirie communale pour la commune de Mercuer était de 2 929.23 € déduction faite de l'annuité d'emprunt de 13 874.60 € payée par la CCBA. Cet emprunt s'étant terminé en 2019 il convient d'en annuler la déduction correspondante et donc de modifier le montant de l'AC 2020 à destination de la commune de Mercuer de la façon suivante :

Commune	Base 2017	AC	Base 2020	AC	Voirie communes ex Vinobre	ADS régul 2019	ADS 2020	AC 2020 nette
Mercuer	45 906,00		44 463,70		16 803.83	- 135,64	- 5 991,11	55 140,78

Le budget 2020 de la CCBA sera modifié en conséquence afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 014 en atténuation de produits, dans une Décision Modificative présentée lors de cette même séance.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- de modifier le montant de l'AC 2020 à destination de la commune de Mercuer telle que décrit ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2020

Le Président, Max TOURVIELHE

